

## PLAN DE COURS

### GGR-3151 : Lecture II

NRC 15401 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 0-0-6	Crédit(s) : 2
------------------------	---------------

Ce cours ne peut être choisi que pour compléter le nombre des crédits des programmes de géographie. Il consiste en une liste de lectures établie par un professeur et approuvée par le directeur de programme. Le travail est dirigé et évalué par ce même professeur.

Cours réservé aux étudiants des programmes de géographie. Activités de formation vécues en présence physique des étudiants et de l'enseignant pour la totalité de la durée de l'activité. Ces activités sont offertes sur le campus.

## Plage horaire

Lectures dirigées		
-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=138249>

## Coordonnées et disponibilités

**Adèle Garnier**

*Enseignant*

ABP-3157

[adele.garnier@ggr.ulaval.ca](mailto:adele.garnier@ggr.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 404109

*Disponibilités*

En tout temps via [adele.garnier@ggr.ulaval.ca](mailto:adele.garnier@ggr.ulaval.ca)

**Caroline Desbiens**

*Enseignante*

[caroline.desbiens@ggr.ulaval.ca](mailto:caroline.desbiens@ggr.ulaval.ca)

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Objectifs .....	4
Formule pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
Conditions d'admission .....	4
Les modalités du cours .....	4
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>4</b>
Évaluation des apprentissages .....	4
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Travail lecture 2 .....	5
Barème de conversion .....	5
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	5
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	6
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	6
Absence aux examens .....	6
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	6
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>7</b>
Revue de littérature .....	7
<b>Bibliographie</b> .....	<b>7</b>
Bibliographie .....	7

# Description du cours

---

## Objectifs

Ce cours ne peut être choisi que pour compléter le nombre des crédits des programmes de géographie. Il consiste en une liste de lectures établie par un professeur et approuvée par le directeur de programme. Le travail est dirigé et évalué par ce même professeur.

Cours réservé aux étudiants des programmes de géographie.

## Formule pédagogique

Lecture 2 est une activité pédagogique de 2 crédits dont l'essentiel du temps de l'étudiant est consacré à un travail réalisé sous la supervision d'un professeur. **Aucune rencontre hebdomadaire n'est prévue à l'horaire de l'étudiant.**

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Conditions d'admission

Considérant le caractère particulier de cette activité, il est important que les étudiants souhaitant réaliser le cours de lecture 2 s'assurent qu'un professeur appartenant au département de géographie est disponible pour superviser leur travail.

Vous êtes invités à communiquer avec le responsable du cours avant même le début de la session à laquelle le cours sera inscrit à votre horaire afin de lui faire part de vos intentions.

## Les modalités du cours

### Quand?

Il peut être suivi pendant les trois trimestres de l'année, soit l'automne, l'hiver et l'été. Il doit être réalisé sur une base individuelle et devra être complété au cours de la session d'inscription.

### Exigences?

Quantité de travail personnel équivalent à deux crédits.

## Évaluation et résultats

---

### Évaluation des apprentissages

## Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail lecture 2	À déterminer	Individuel	100 %

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Travail lecture 2

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 100 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Intérêt et pertinence du sujet	10
Clarté des objectifs	20
Cohérence de la démarche et méthodologique	30
Qualité du travail de recherche	20
Conclusions	5
Présentation générale:	15

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)


L'étudiant doit déposer son rapport final en format Word.

### Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;

- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

### Revue de littérature

Vous trouverez ci-après un guide de formation à l'application EndNotes, pour lequel vous avez déjà reçu une formation dans le cadre du cours d'initiation aux sciences géographiques.

### Création d'un compte Endnote Web

1. Dans votre navigateur, copiez l'adresse suivante : [www.myendnoteweb.com](http://www.myendnoteweb.com).
2. Cliquez sur le lien **Sign up**.
3. Remplissez les champs du formulaire et prenez soin d'utiliser votre adresse courriel de l'Université Laval (@ulaval.ca) afin d'obtenir l'accès à davantage de fonctionnalités et de stockage.
4. Lorsque votre compte est créé, connectez-vous en utilisant votre adresse courriel de l'Université Laval et votre mot de passe EndNote.



[Formation\\_Endnote\\_GeoBase\\_3.pptx](#)



[Aide-Mémoire\\_Endnote-Ariane-GeoBase.docx](#)

Vous trouverez également à l'adresse suivante plus de détails sur les outils de recherche de la Bibliothèque de l'Université Laval:

<https://www.bibl.ulaval.ca/services/formations/utilisation-logiciels>

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Gumuchian, H., Marois, C. (2000) Initiation à la recherche en géographie, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 425p.

Couture, M., Fournier, R.-P. (1997) La recherche en sciences et en génie : guide pratique et méthodologique, Les Presses de l'Université Laval, 262 p.

Farley-Chevrier, Francis et Gagnon, Maryse (2004) Guide de la recherche documentaire, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 110 pages.